

CHRONIQUE DU GREFFE

Les décisions de la semaine

Semaine du 18 au 22 juillet 2016					
NUMÉRO DE SENTENCE	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
9074	Syndicat lavallois des employés de soutien scolaire (SLESS-CSQ) –et- Commission scolaire de Laval	5310	M ^e Jean M. Morency	Rupture du lien d'emploi - Évaluation négative pendant la période d'essai – Éducatrice en service de garde – Fardeau incombe à l'employeur – Critères : abusif, injuste, arbitraire et sans fondement	Grief rejeté
9075	Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, local 579 (SEPB) – et Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	5340	M. Daniel Charbonneau	Congédiement – Préposé aux élèves handicapés – Treize années d'ancienneté – Dossier disciplinaire vierge - Accidents de travail (blessures causées par un élève) – Lésion au niveau du visage – Salariée exerçant des mouvements ou des tâches qui seraient incompatibles avec sa condition médicale – Filature – Délai pour prendre la décision de congédier – Notion de connaissance des faits – Proportionnalité de la sentence – Absence d'intention de frauder	Grief partiellement accepté – Congédiement remplacé par une suspension de 9 mois
9076	Syndicat de l'enseignement de la région des Moulins –et- Commission scolaires des Affluents	5110	M ^e Huguette April	Moyen préliminaire – Mesure disciplinaire (suspension sans traitement de 3 jours) – Application de l'équité procédurale – Entente locale	Moyen préliminaire rejeté

Semaine du 18 au 22 juillet 2016 (suite)

NUMÉRO DE SENTENCE	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
9077	Syndicat de l'enseignement de Champlain –et- Commission scolaire Marie-Victorin	5110	M ^e Pierre Daviault	Moyen préliminaire (hors délai) - enseignant – Suspension sans traitement (décembre 2009) – Accusations criminelles – Ordonnance judiciaire de ne pas être en contact avec des mineurs – Grief réclamant le traitement pour la période de durée de l'ordonnance (déposé en 2013)	Moyen préliminaire accueilli – Grief rejeté
9078	Syndicat du personnel professionnel de l'éducation Chaudière-Appalaches –et- Commission scolaire de la Côte-du-Sud	5210	M ^e Martin Racine	Rupture du lien d'emploi – Évaluation négative – Période d'essai – Animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire – Critères d'évaluation : ne dois pas être abusif, déraisonnable ou discriminatoire.	Grief rejeté